

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011.

2011 R. 33 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la délibération 2011 DF 29 G, en date des 12 et 13 décembre 2011, relative à la prise de participation par le Département de Paris au capital de la SEMAPA et aux modifications statutaires de celle-ci en vue de sa transformation en SPLA ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 29 novembre 2011 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA) :

Conseil d'administration :

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE,
M. Christian SAUTTER.

Assemblées générales :

M. Christian SAUTTER, délégué, porteur de parts.